

## Biosécurité pour les visiteurs de bâtiments d'élevage

*Ce bulletin s'adresse essentiellement à ceux et celles qui sont appelés à visiter des fermes d'élevage dans le cadre de leur travail.*

*Les risques d'introduction de contaminants tels que les virus, les bactéries et les parasites dans un élevage sont une réalité quotidienne. S'il est impossible de prédire à quel moment une nouvelle maladie sera introduite dans un élevage, il est toutefois facile d'en imaginer les répercussions sanitaires, techniques et économiques. L'application rigoureuse d'un protocole de biosécurité permet de réduire les risques d'introduction d'agents pathogènes dans les élevages visités.*

Généralités .....	1
Précautions générales pour les visiteurs .....	1
Entrée à la ferme .....	2
Sortie de la ferme .....	2
Recommandations à l'intention des éleveurs ...	3
Conclusion .....	3

### GÉNÉRALITÉS

Il est important de connaître les divers mécanismes de transmission d'agents pathogènes si on veut protéger le statut sanitaire des élevages. Les agents pathogènes se transmettent essentiellement au moyen d'un contact direct, comme par l'introduction d'animaux porteurs, ou d'un contact indirect, comme par le biais de vecteurs, qu'ils soient inanimés, tels l'air et le matériel, ou animés, tels les humains, la vermine, les oiseaux et les animaux domestiques ou sauvages. Le fumier et la semence sont également des vecteurs potentiels.

Les mesures suivantes sont considérées comme des dispositions préventives minimales à appliquer en temps normal, lors de toute visite dans une ferme d'élevage et, plus particulièrement, lorsque l'on entretient le moindre doute au sujet de la présence d'agent potentiel de zoonose ou d'une maladie à déclaration obligatoire ou hautement contagieuse.

### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES VISITEURS

- Respecter, si possible, un ordre de visite tenant compte du statut sanitaire de chaque ferme lorsque ce dernier est connu. Par exemple, il est recommandé de visiter les élevages à statut sanitaire élevé avant de visiter les élevages à statut sanitaire inférieur. Pour les visites pouvant être planifiées au préalable avec l'éleveur, prendre les arrangements nécessaires pour avoir de l'eau potable à l'endroit où l'on stationne le véhicule.
- Diviser le véhicule en partie *propre* et en partie *souillée* avant de quitter le bureau ou la clinique. Après la première visite, le coffre ou tout autre partie désignée du véhicule deviendra la partie *souillée* où l'on déposera les vêtements *souillés* le reste de la journée.
- Entrer dans une partie *propre* seulement avec des vêtements ou des bottes propres.
- Couvrir le fond de la partie souillée d'un grand morceau de revêtement en caoutchouc ou en plastique résistant, facile à enlever, à nettoyer et à désinfecter. Placer des tapis de revêtement semblable devant le siège du conducteur et du passager. Lorsque les installations du bureau ou de la clinique ne permettent pas de procéder au nettoyage ou à la désinfection quotidienne de façon adéquate, un revêtement jetable peut être utilisé s'il est remplacé chaque jour.

- Utiliser des bacs de plastique pour le transport d'équipement. Les remplacer à l'occasion car les égratignures profondes ne peuvent être nettoyées et désinfectées à fond.
- Prévoir un seau pour le nettoyage et la désinfection des bottes. Ce seau doit être conservé dans un bac dans la partie *souillée* du véhicule. Cette recommandation ne s'applique pas lorsque des bottes de plastique jetables sont utilisées, dans de tels cas, les bottes doivent être jetées après chaque visite.
- Utiliser uniquement du matériel de nettoyage fait de matière plastique non poreuse. Les poignées en bois et les fibres naturelles sont trop poreuses pour que l'on puisse les désinfecter correctement.
- Conserver le matériel de prélèvement, incluant les formulaires, dans la partie *propre* jusqu'au moment de leur utilisation sur les lieux.
- Ranger le matériel de prélèvement dans un contenant étanche dont la surface externe peut être désinfectée entre les visites à la ferme si ce contenant est apporté à l'intérieur des bâtiments.
- Porter plusieurs épaisseurs de vêtements chauds et non encombrants sous le sarrau ou la combinaison plutôt qu'un parka comme vêtement de dessus pour se promener d'une ferme à l'autre.
- Utiliser en tout temps des vêtements, des bottes ou de l'équipement qui ne sont pas *souillés*, c'est-à-dire qui ne sont pas entrés en contact avec des bestiaux, du fumier, de l'urine, de la salive ou toute autre substance évacuée par les animaux sans avoir été correctement nettoyés et désinfectés au préalable. Changer de combinaison ou de sarrau entre chaque visite.

### ENTRÉE À LA FERME

- Stationner le véhicule dans un endroit *propre* où il n'y a pas d'accumulation de fumier.
- Revêtir une combinaison ou un sarrau *propre* à côté du véhicule; conserver plusieurs combi-

naisons ou sarraus *propres* dans la partie *propre* du véhicule.

- Mettre des bottes préalablement nettoyées et désinfectées à côté du véhicule ou revêtir des bottes en plastique jetables.
- Apporter seulement le matériel nécessaire sur les lieux de l'élevage.

### SORTIE DE LA FERME

- Nettoyer et désinfecter le matériel utilisé. Une fois bien désinfecté, remettre l'équipement dans la partie *propre* du véhicule.
- Réserver, dans la partie *souillée* un contenant approprié pour les déchets et les objets acérés qui comportent un risque biologique.
- Emballer, de façon étanche, les échantillons potentiellement contaminés et considérés comme étant souillés.
- Nettoyer les bottes dans le seau réservé à cette fin si des bottes jetables ne sont pas utilisées, auquel cas, disposer des bottes jetables.
- Nettoyer et désinfecter l'extérieur du seau avant de le déposer dans un bac de plastique dans la partie souillée du véhicule.
- Enlever la combinaison ou le sarrau souillé sans contaminer les vêtements en dessous et placer dans la partie *souillée* du véhicule, de préférence dans un sac en polyéthylène robuste ou dans un bac en plastique.
- Procéder ensuite au lavage et à la désinfection minutieuse des mains et des parties exposées des bras.
- Éviter les endroits où il y a du fumier en quittant les lieux.
- Procéder au nettoyage complet, c'est-à-dire éliminer toute matière organique résiduelle, puis désinfecter au moyen d'une brosse et d'une solution désinfectante l'équipement contaminé, les bacs, le véhicule et le revêtement des planchers une fois de retour au bureau ou à la clinique, le cas échéant.

**RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ÉLEVEURS**

- Restreindre l'accès au site et à l'intérieur des bâtiments aux personnes essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise et au personnel autorisé à appliquer les lois et règlements inhérents.
- Tenir un registre de tous les visiteurs qui pénètrent dans les bâtiments de la ferme.
- Maintenir les portes extérieures fermées en tout temps et placer un écriteau à l'entrée et sur les portes principales des bâtiments informant les visiteurs de l'interdiction d'accès sans autorisation.
- Exiger que chaque visiteur non sollicité prenne rendez-vous avant de se rendre sur la ferme. Le personnel dûment mandaté peut toutefois se présenter sans rendez-vous.
- Installer un dispositif pour que les visiteurs puissent signaler leur présence.
- Être idéalement en mesure de fournir aux visiteurs des vêtements de protection tels qu'une combinaison ou un sarrau et des bottes en caoutchouc ou en plastique jetable. Si aucun vêtement n'est disponible sur la ferme, il faut s'assurer que les visiteurs revêtent une combinaison ou un sarrau propre et une protection de bottes en plastique.
- Disposer d'une entrée aménagée de façon à ce que, pour accéder à l'élevage, toutes les personnes doivent y passer, enfiler des vêtements de protection et s'y laver les mains.
- Installer un bain de pied avec une solution désinfectante à chaque entrée et s'assurer que les visiteurs marchent dans ce bain de pied avant de pénétrer à l'intérieur des bâtiments et avant d'en sortir.
- Accompagner tous les visiteurs pour la durée entière de leur visite.
- Empêcher, si possible, les véhicules de s'approcher des bâtiments d'élevage, particulièrement ceux utilisés pour le transport des animaux.
- Empêcher l'accès des bâtiments aux animaux domestiques et sauvages, aux rongeurs et aux

oiseaux. Faire affaire avec une firme spécialisée dans le domaine pour établir un programme de contrôle adapté à votre ferme.

- Désinfecter tout matériel ou équipement qui aurait été utilisé ailleurs que sur l'élevage.
- Faire en sorte que tous les employés se conforment aux mêmes règles de biosécurité que celles prévues pour les visiteurs.
- Vous trouverez à la fin de ce bulletin un tableau concernant les principales classes de désinfectants. De l'information supplémentaire peut aussi être trouvée aux sites Internet suivants :

[www.cf.ac.uk/safty/policy/bio-dis.html](http://www.cf.ac.uk/safty/policy/bio-dis.html)  
<http://ohioline.osu.edu/vme-fact/pdf/0008.pdf>  
[http://www.antecint.co.uk/main/pdf/Amass\\_Virkon\\_S.pdf](http://www.antecint.co.uk/main/pdf/Amass_Virkon_S.pdf)

**CONCLUSION**

Il est injustifiable de se promener d'une ferme à l'autre avec des vêtements et du matériel souillés. La réussite d'un programme de biosécurité requiert la participation de tous. La mise en application de ces règles de biosécurité contribuera à protéger le statut sanitaire des élevages québécois. Elles peuvent sembler fastidieuses au départ, mais une fois mises en application, ces règles feront rapidement partie de votre routine habituelle et les éleveurs sauront apprécier cette preuve de professionnalisme. N'attendons surtout pas qu'une épidémie nous rappelle l'importance du respect de ces règles d'hygiène élémentaires.

*Auteure*

D<sup>re</sup> Chantal Vincent, coordonnatrice aux zoonoses

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3110  
 Courriel : [chantal.vincent@agr.gouv.qc.ca](mailto:chantal.vincent@agr.gouv.qc.ca)

*Responsable des produits d'information du RAIZO*

D<sup>re</sup> France Desjardins

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3115  
 Courriel : [france.desjardins@agr.gouv.qc.ca](mailto:france.desjardins@agr.gouv.qc.ca)

## PROPRIÉTÉS DES PRINCIPALES CLASSES DE DÉSINFECTANTS

<i>Classes de produits</i>	Soude caustique (5%)	Chlore (eau de javel)	Chlorhexidine (1%)	Formol (gazeux)	Iode (dérivés iodés)	Ammonium quaternaire	Ampholytes	Phénols naturels (crésyliques)	Phénols de synthèse phénoliques
Actifs en eau dure	Oui	Oui	Oui	----	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Actifs en présence de matière org.	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Utilisable avec savon	Oui	Non	Oui	----	Oui	Non	Non	Oui	Variable
Toxique aux doses d'activité	Oui	Non mais irritant	----	Oui	Non mais irritant	Non	Non	Oui	Non
Corrosif pour les métaux	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Peu
Action renforcée par la chaleur	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Rémanence	Non	Non	Faible	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Odeur persistance	Nulle	Faible	Nulle	Forte	Faible	Nulle	Nulle	Forte	Faible
Virulicide	+ (F.A. surtout)	++	-	++	+++	+ Action + sélective ++ possible	++	++	+++
Fongicide	+++	+++	+	+++	+++		+++	+	+
Bactéricide	+++	+++	+++	+++	+++		+++	+++	+++
Actif sur le bacille tuberculeux	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Sporicide	+	±	+	+	±	-	-	-	-
Actif sur œufs, larves, parasites	+++	+	+	-	+	-	+	+++	+
Utilisation pour pédiluve	+	+	++	0	0	0	0	+++	+++



Direction de l'épidémiologie et de la santé animale

Télécopieur : (418) 380-2169

[www.agr.gouv.qc.ca/qasa/default.htm](http://www.agr.gouv.qc.ca/qasa/default.htm)

